

Communiqué de presse du CHU de Toulouse

Toulouse, le 23 mars 2017

Le centre hospitalier universitaire de Toulouse installe officiellement une instance de prévention des conflits d'intérêts

La direction générale, la présidence de la commission médicale d'établissement du centre hospitalier universitaire de Toulouse et les facultés de médecine de Purpan et de Rangueil ont installé vendredi 17 mars 2017 une instance de prévention des conflits d'intérêts. Cette instance, commune entre l'hôpital et les facultés de médecine, est chargée de veiller à la mise en œuvre de la politique définie dans ce domaine.

Pourquoi structurer une politique de prévention des conflits d'intérêts au centre hospitalier universitaire de Toulouse ?

La question des conflits d'intérêts est devenue une préoccupation majeure du grand public depuis plusieurs années. Cette préoccupation a été relayée par les pouvoirs publics au travers de grands textes législatifs fondateurs comme :

- la loi du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé,
- la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,
- la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,
- la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
- et l'ordonnance du 19 janvier 2017 relative aux avantages offerts par les personnes fabriquant ou commercialisant des produits ou des prestations de santé.

Afin de mériter la confiance du public, garantir l'impartialité des décideurs hospitalo-universitaires, en termes de choix thérapeutiques ou d'achat public, un hôpital comme le CHU de Toulouse doit se conformer aux exigences législatives et être exemplaire en termes d'indépendance et de déontologie.

La question revêt une dimension et une sensibilité particulières dans un centre hospitalo-universitaire où la capacité à innover et à faire de la recherche clinique au meilleur niveau dépend de la qualité et du dynamisme du lien avec le monde industriel.

Un travail engagé dans cinq domaines

Prenant appui sur les initiatives prises par l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, et de nombreuses publications, le CHU de Toulouse a entrepris de travailler dans cinq directions :

1. le régime de cumul d'activités accessoires, qui encadre l'autorisation donnée aux fonctionnaires ou agents publics, d'exercer une activité en plus de son activité principale,
2. la déclaration d'intérêts, pour assurer la transparence des liens existants entre les professionnels hospitaliers ou hospitalo-universitaires et les industriels,
3. les relations avec l'industrie pharmaceutique (travail piloté par Monsieur le Professeur Jean-Louis Montastruc),
4. le droit de regard sur les associations domiciliées à l'hôpital,

5. la mise en place d'outils et d'organes de prévention, au premier titre de laquelle, la création de cette instance de prévention installée vendredi 17 mars 2017.

Une politique commune entre l'hôpital et les facultés de médecine

Le CHU et les facultés de médecine souhaitent mener une politique conjointe en la matière, notamment en matière d'autorisation de cumul d'activités accessoires. Un formulaire a été mis au point. Il a vocation à être utilisé de façon harmonisée au plan national sur la base d'une doctrine commune de délivrance des autorisations.

A Toulouse, l'instance de prévention des conflits d'intérêts sera le bras armé de l'hôpital et des facultés de médecine pour mettre en œuvre cette politique arrêtée en commun, guidée par une ambition de transparence, de rigueur et de confiance méritée.

L'instance de prévention, qui se réunira sur un rythme de quatre réunions par an, associe des représentants de la direction générale, de la commission médicale d'établissement, des facultés de médecine et des groupes de travail chargés d'animer une thématique.

Elle est présidée par le Professeur Jacques Lagarrigue, neurochirurgien responsable de l'Espace de réflexion éthique régional de Midi-Pyrénées (EREMIP) et reconnu pour son engagement sur les problématiques des droits de la personne et de l'éthique.

Contact presse :

- **CHU DE TOULOUSE, DIRECTION DE LA COMMUNICATION, HOTEL-DIEU SAINT-JACQUES,**
Dominique Soulié - tél. : 05 61 77 83 49 - mobile : 06 27 59 58 96 - courriel : soulie.d@chu-toulouse.fr